



Jeux olympiques 2024 :

L'inquiétude grandit quant aux contraintes exigées sans contre parties

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques à Paris a signé en 2018 avec les organisations syndicales dont la CGT une charte sociale. Cette dernière avait pour objectif de déterminer et de promouvoir les engagements sociaux dans une démarche de développement humain et durable.

Malgré cette charte nous pouvons malheureusement déplorer de nombreux accidents du travail sur les chantiers des JO. Les objectifs de rentabilité et de calendrier très serré ont primé comme trop souvent sur la santé et la sécurité des ouvrier-es.

De plus, l'Etat a mis en œuvre un cadre dérogatoire pour ces JO, cadre qui remet en cause le respect élémentaire du code du travail ainsi que les missions de l'inspection du travail.

Concernant plus spécifiquement la fonction publique, une circulaire du 21 novembre vient de paraître, avant même que le sujet ne soit abordé sérieusement dans les instances de dialogue comme le conseil commun de la fonction publique.

L'UFSE CGT ne se satisfera jamais de cette pseudo concertation !

De nombreuses inquiétudes existent et la circulaire « accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux olympiques et paralympiques de Paris » ne les lèvent pas, bien au contraire.

En effet, seule une augmentation de 10 jours du plafond des comptes épargne-temps pour les agent-es de la Fonction Publique est identifiée.

Concernant les adaptations de l'organisation des services, le temps de travail ou les compensations, tout est renvoyé à chaque ministère ou établissement.

Les employeurs ont en effet à leur disposition beaucoup de marges pour imposer des modifications d'horaires de travail, pour refuser des congés pour nécessité de service, de gel temporaire d'affectation et de mobilité.

De la même manière, les employeurs pourront, est-il rappelé dans cette circulaire, utiliser et user de beaucoup de dérogations pour « circonstances exceptionnelles » comme par exemple imposer du télétravail ou des congés... Nous le déplorons et nous ne laisserons pas faire n'importe quoi !

Concernant des compensations financières, la 1ère ministre, au travers de cette circulaire n'affiche pas de volonté d'harmoniser des principes de versement de primes ou autres.

Aucun régime indemnitaire interministériel ne sera créé !!!

Comme trop souvent, l'engagement des agent-es particulièrement mobilisés pour ce grand évènement sportif, ne sera pas reconnu à sa juste valeur !!!

L'Ufse portera des revendications pour une vraie reconnaissance de l'engagement des agent-es, pour des conditions d'exercice dignes et correctes, des prises en charge adaptées et des moyens mis à disposition pour les agent-es comme les gardes d'enfant, un respect de l'articulation vie professionnelle et vie privée.

Montreuil, le 28 novembre 2023.